



Arrêté portant sur la composition du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles

Arrêté n° 2016-2531

L'Administrateur provisoire

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.712.1, L712-2 et L781-1 à L781-6 ;
- Vu les articles D719-1 à D719-40 de la partie réglementaire du code de l'éducation fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;
- Vu la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'Université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu les statuts de l'Université des Antilles approuvés par le Conseil d'Administration du 23 juin 2016 ;
- Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Guadeloupe, Chancelier des Universités et de la Rectrice de l'académie de Martinique, Chancelière des Universités, en date du 31 août 2016 nommant Monsieur Jacky NARAYANINSAMY, Administrateur provisoire de l'Université des Antilles à compter du 1er septembre 2016 ;
- Vu l'arrêté DAJ n° 2016-1559 portant création du comité électoral consultatif de l'Université des Antilles en date du 27 septembre 2016 ;
- Vu l'arrêté CAB n° 2016-2219 portant organisation des élections aux conseils de l'université des Antilles en date du 24 octobre 2016 ;
- Vu l'arrêté du Recteur de l'académie de Guadeloupe, Chancelier des Universités, en date du 3 novembre 2016 portant création de la commission de contrôle des opérations électorales ;
- Vu l'arrêté n°2016-2349 portant création et composition des bureaux de vote en date du 17 novembre 2016 ;

- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants des personnels et des usagers au Conseil d'Administration de l'université en date du 23 novembre 2016 ;
- Vu le choix opéré par les élus au conseil de pôle de Martinique le 13 décembre 2016, s'agissant de l'organisme de recherche ;
- Vu le choix opéré par les élus au conseil de pôle de Guadeloupe le 14 décembre 2016, s'agissant de l'organisme de recherche ;
- Vu le choix opéré le 21 décembre 2016 par les élus et les personnalités extérieures désignées suite à l'appel public à candidature pour la désignation « des personnalités extérieures à titre personnel » ;

ARRETE

Article 1^{er} : Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	6	BERTIN-ELISABETH Cécile
		CESAIRE Raymond
		GEOFFROY Michel
		JANKY Eustase
		MONTAUBAN Jean-Gabriel
		VIRASSAMY Georges
B	6	AURELIA-TOTO Dominique
		CASSIN Laura Line
		COLOT Serge
		HERTOGH Claude
		MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN Odile

		NAGAU Jimmy
BIATSS	4	HARAL Bruno
		GERARDIN Frédéric
		KIMBOO Karine
		PORTECOP Olivier
USAGERS	4	CHAULVET Ludivine (titulaire) ARTHUR Pierre (suppléant)
		GABOURG Raïssa (titulaire) TRESFIELD Steeve (suppléant)
		LARROUY James (titulaire) WILSON Célia (suppléant)
		MISERIAUX Loïc (titulaire) AGAPE Keiza (suppléant)
PERSONNALITES EXTERIEURES	10	ALICE Jean (Proviseur honoraire - Guadeloupe)
		BRAVO-PRUDENT Arlette (Ville de Schœlcher - Martinique)
		GATIBELZA Josiane (Ville de Pointe-à-Pitre - Guadeloupe)
		HAYOT Bernard (Chef d'entreprise - Martinique)
		KECKLARD Lisiane (INSERM - Guadeloupe)
		MORINIERE Max (Président de la Ligue d'athlétisme de Martinique)
		NAGAPIN Henri (CCI des îles de Guadeloupe)
		NELLA Aurélie (CTM - Martinique)
		PENCHARD Marie-Luce (Région Guadeloupe)
		THOUARD Emmanuel (IFREMER - Martinique)

Article 2 : Conseil de Pôle Guadeloupe

La composition du Conseil de Pôle Guadeloupe est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	3	GEOFFROY Michel
		JANKY Eustase
		MONTAUBAN Jean-Gabriel
B	3	CASSIN Laura Line
		HERTOGH Claude
		NAGAU Jimmy
BIATSS	2	GERARDIN Frédéric
		HARAL Bruno
USAGERS	2	LARROUY James (titulaire) WILSON Célia (suppléant)
		MISERIAUX Loïc (titulaire) AGAPE Keiza (suppléant)
PERSONNALITES EXTERIEURES	5	ALICE Jean (Proviseur honoraire)
		GATIBELZA Josiane (Ville de Pointe-à-Pitre)
		KECKLARD Lisiane (INSERM)
		NAGAPIN Henri (CCI des îles de Guadeloupe)
		PENCHARD Marie-Luce (Région Guadeloupe)

Article 3 : Conseil de Pôle Martinique

La composition du Conseil de Pôle Martinique est fixée comme suit :

Collèges	Nombre de sièges	Membres
A	3	BERTIN-ELISABETH Cécile
		CESAIRE Raymond
		VIRASSAMY Georges
B	3	AURELIA-TOTO Dominique
		COLOT Serge
		MARCELIN-FRANCOIS-HAUGRIN Odile
BIATSS	2	KIMBOO Karine
		PORTECOP Olivier
USAGERS	2	CHAULVET Ludivine (titulaire) ARTHUR Pierre (suppléant)
		GABOURG Raïssa (titulaire) TRESFIELD Steeve (suppléant)
PERSONNALITES EXTERIEURES	5	BRAVO-PRUDENT Arlette (Ville de Schœlcher)
		HAYOT Bernard (Chef d'entreprise)
		MORINIERE Max (Président de la Ligue d'athlétisme de Martinique)
		NELLA Aurélie (CTM)
		THOUARD Emmanuel (IFREMER)

Article 4 : Exécution

Le Directeur Général des Services et ses adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pointe-à-Pitre, le 21 décembre 2016


Jacky NARAYANINSAMY

